

TRAVAUX DE COUVERTURE

Consoles : attention, danger !



Les taquets sur échelles de pied, les échafaudages en éventail, les échafaudages constitués d'éléments en bois sont **INTERDITS**.

Quelques rappels élémentaires

L'utilisation de harnais (protection individuelle) est **STRICTEMENT LIMITÉE** aux situations dans lesquelles la mise en œuvre de protection collective est reconnue impossible.



L'Inspection du Travail et la CARSAT s'assureront sur chantier du respect de ces prescriptions.

L'OPPBTP et la CARSAT se tiennent à votre disposition pour toutes informations complémentaires, conseils personnalisés, formations de vos intervenants, aides aux financements.

Les références

Travaux sur toitures

- R 4534-85 à R 4534-94 du Code du travail

Echafaudages

- R 4323-69 à R 4323-80 du Code du travail
- Arrêté du 21/12/2004
- Recommandation CNAM R 408
- Guide de sécurité pour les travaux de couverture [OPPBTP]
- Normes NF EN 13374 et 12810-2

CONTACTS UTILES

CARSAT CENTRE

36 rue de Xaintrailles 45033 Orléans
Tél 02 38 79 70 23
prev@carsat-centre.fr

OPPBTP CENTRE

74 rue du Petit-Pont 45029 Orléans
Tél 02 38 83 60 21
orleans@oppbtp.fr

DIRECCTE CENTRE

voir coordonnées ci-après



Echafaudages de pied MDS (Montage et Démontage en Sécurité)

Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Centre

12, place de l'Etape
CS 85809
45058 ORLEANS CEDEX 1
Tél. 02 38 77 68 00
www.centre.travail.gouv.fr
Directeur de publication : Michel DERRAC
Réalisation : Sylvie Gaillot
Crédit photos : OPPBTP - FOTOLIA
Dépôt légal : février 2011



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE LA SANITÉ



Un contexte alarmant dans la région

Utilisation habituelle de consoles

Constats fréquents de situation de danger
Accidents graves et mortels dans la région

Les organismes de prévention ont décidé d'alerter les professionnels

La chute du personnel

- Lors du montage ou du démontage
- Après arrachement de l'ancre
- Après rupture des éléments constitutifs

Des constats permanents

- Des méthodes de montage/démontage dangereuses
- Des accès non sécurisés
- Des garde-corps bois, planchers bois, consoles « maisons »
- Des éléments d'origine diverse et variée
- Une stabilité insuffisante
- Des ancrages improvisés
- Une absence de protection jointive
- Des protections d'une hauteur insuffisante

Prévention des chutes

Principes généraux :

- Eviter les risques
- Evaluer les risques
- Privilégier la protection collective ...

Règles spécifiques aux travaux sur toitures

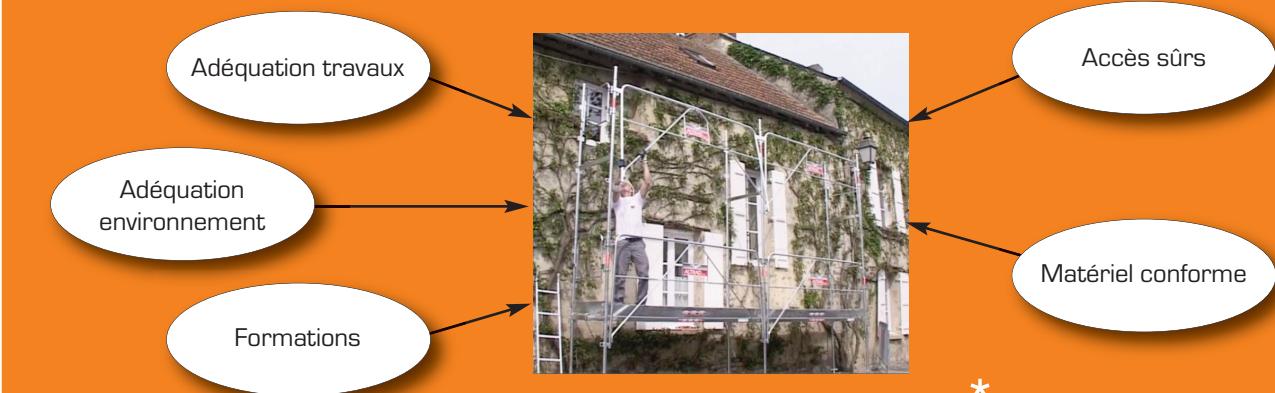
- Choisir des équipements adaptés aux travaux (bas de pente, protections des pignons)
- Utiliser des éléments solides et résistants, compatibles et de même origine.
- Installer des garde-corps ne permettant pas le passage d'un corps entre ses éléments

... et limitez les consoles

Le recours à cet équipement de travail se fera sous les réserves suivantes :

- Examiner l'adéquation avec les travaux à réaliser
 - Protection des pignons,
 - Utilisation consoles d'angles spécifiques,
 - Prise en compte courbe de chute
- Utiliser les éléments compatibles de même origine testés par les fournisseurs
- Vérifier la résistance des ancrages (test)
- Utiliser des garde-corps résistants en protection bas de pente excluant les éléments en bois
- Utiliser des plateaux référencés et testés portant la charge admissible
- Monter / démonter l'équipement sous protection collective (nacelle par exemple).
- Installer des accès sécurisés
- Faire réceptionner par une personne compétente
- Former le personnel au montage et à l'utilisation

Pour respecter ces principes,
adoptez l'échafaudage de pied MDS* ...



* Catégories 1 et 2